

# Objectif n° 2 : agriculture et alimentation durable

Le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Ce but ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. En particulier, le Plan national d'adaptation au changement climatique comporte un volet agricole. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

En France, le Programme national pour l'alimentation est le cadre dans lequel est élaborée la politique publique de l'alimentation. Il se décline en quatre volets : la justice sociale, l'éducation des jeunes, la lutte contre le gaspillage et un axe transversal territorial. Le projet agroécologique adopté en 2014 réoriente l'agriculture dans l'objectif de combiner performances économique, sanitaire, environnementale et sociale.

Les États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés au second semestre 2017, ont servi d'appui à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée en octobre 2018.

## Agriculture biologique

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement via un ensemble de pratiques respectueuses de celui-ci. Ces pratiques, telles que la rotation des cultures, la lutte biologique contre les parasites, ou encore l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse, permettent en effet de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité. La certification bio est un dispositif public encadré par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées sur place, par des organismes indépendants agréés par l'État (organismes certificateurs).

### ► À retenir

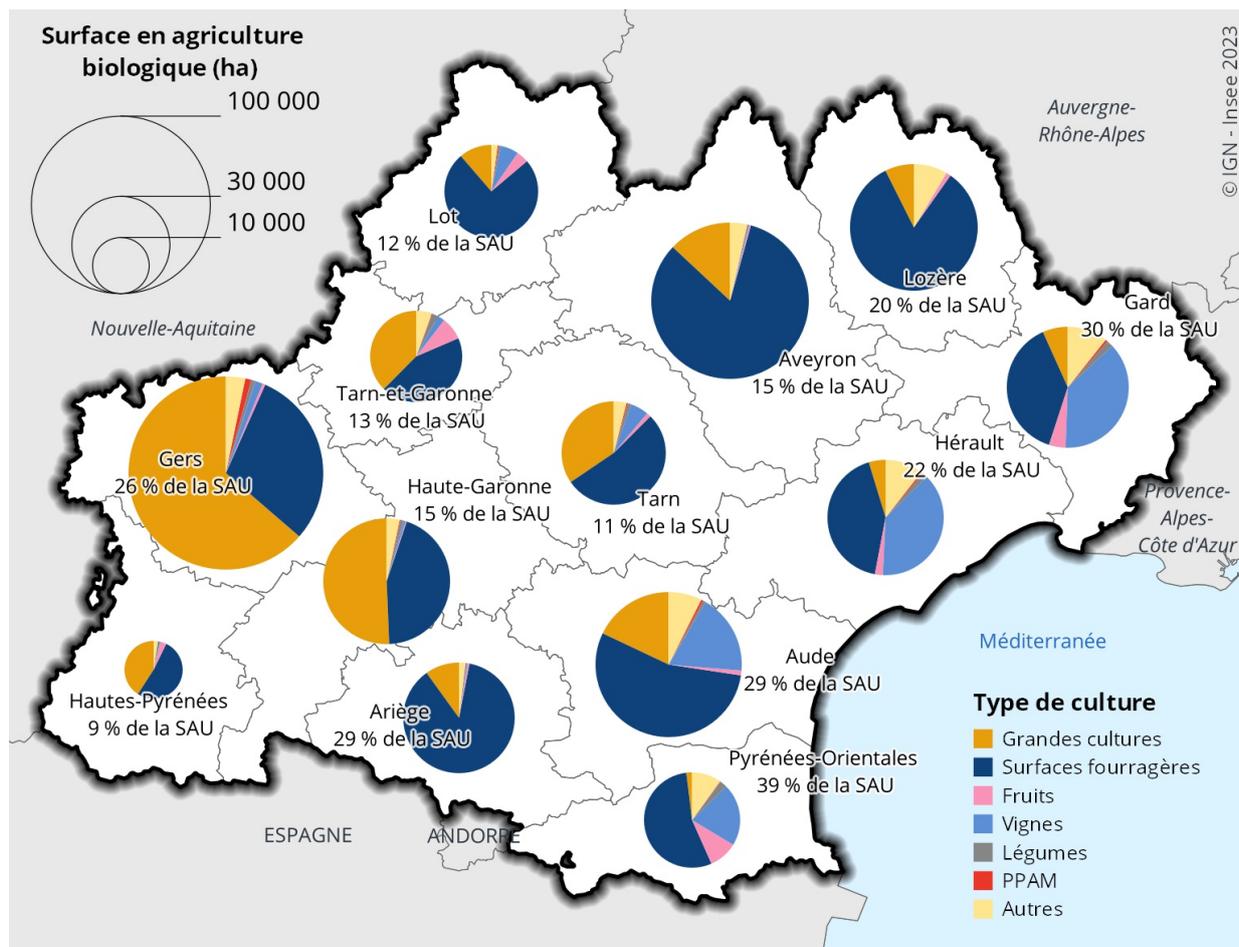
- Les surfaces en agriculture biologique d'Occitanie progressent de 10 % en 2021 ► [figure 1](#)
- Les surfaces fourragères représentent la majorité des surfaces en agriculture biologique devant les grandes cultures ► [figure 2](#)
- En Occitanie, un poulet de chair sur cinq est produit en agriculture biologique ► [figure 3](#)
- La quasi-totalité du lait de brebis bio produit au niveau national provient d'Occitanie ► [figure 4](#)

### ► 1. Évolution de l'agriculture biologique entre 2013 et 2021 en Occitanie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Surfaces certifiées (ha)	200 958	206 183	215 900	222 682	280 605	358 232	383 777	433 423	483 355
Surfaces en conversion (ha)	29 545	39 415	95 086	139 036	123 315	118 097	119 248	123 210	129 898
<b>Surfaces totales bio (ha)</b>	<b>230 503</b>	<b>245 598</b>	<b>310 985</b>	<b>361 718</b>	<b>403 921</b>	<b>476 328</b>	<b>503 025</b>	<b>556 634</b>	<b>613 253</b>
Évolution annuelle des surfaces bio (%)	5,2	6,5	26,6	16,3	11,7	17,9	5,6	10,7	10,2
Nombre d'exploitations	5 247	5 605	6 390	7 085	8 161	9 403	10 663	11 977	13 265
Part des surfaces bio sur l'ensemble des surfaces bio en France (%)	21,6	22,0	23,7	23,6	23,2	23,5	22,5	21,9	22,0

Sources : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Service de la statistique et de la prospective ; Agence Bio.

► 2. Surfaces conduites en agriculture biologique par département d'Occitanie en 2021 : total, part dans la surface agricole utilisée (SAU) et répartition par type de culture



**Note :** PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Grandes cultures = céréales et oléoprotéagineux (y compris légumes secs). Surfaces fourragères = cultures fourragères (ex : maïs fourrage, betterave fourragère), prairies.

**Sources :** Agence Bio ; Organismes Certificateurs ; Agreste.

► 3. Part du cheptel conduit en agriculture biologique entre 2013 et 2021

	Part du cheptel conduit en agriculture biologique (%)									Cheptel bio
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Apiculture	11	12	11	12	11	19	19	23	24	50 901
Brebis laitières	6	7	7	9	11	14	14	16	16	114 616
Brebis viande	4	5	6	7	9	8	8	9	9	65 610
Chèvres	7	8	8	9	12	13	13	13	14	18 125
Poules pondeuses	8	9	7	10	9	19	24	29	36	526 108
Poulets de chair	14	14	13	16	20	19	20	19	21	1 244 284
Truies	2	2	2	2	3	3	3	3	3	1 110
Vaches allaitantes	3	3	5	5	6	7	7	7	7	37 956
Vaches laitières	2	3	3	3	7	9	11	11	12	13 565

**Sources :** Agence Bio ; Organismes Certificateurs ; Agreste.

#### ► 4. Production de lait de brebis bio en Occitanie entre 2012 et 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production de lait de brebis bio (milliers de litres)	9 953	10 186	11 185	14 427	15 052	19 124	23 873	27 818
Nombre d'établissements de collecte intervenant dans la région	11	10	10	11	9	10	11	11
Part de la production de lait de brebis bio sur l'ensemble de la production de lait de brebis (%)	4,8	5,1	5,5	6,9	6,6	8,3	11,1	13,0
Nombre de producteurs	108	109	117	167	129	158	191	195
Part des producteurs de lait de brebis bio sur l'ensemble des producteurs de lait de brebis (%)	5,0	5,1	5,6	8,0	6,4	8,2	10,1	11,0
Part de la production de lait de brebis bio en Occitanie sur l'ensemble de la production de lait de brebis bio en France (%)	92,0	91,7	92,1	93,5	93,5	94,9	94,8	94,6
Part des producteurs de lait de brebis bio d'Occitanie sur l'ensemble des producteurs français (%)	83,7	83,2	82,4	87,4	84,9	85,9	86,8	85,2

Source : Agreste - enquête annuelle laitière.

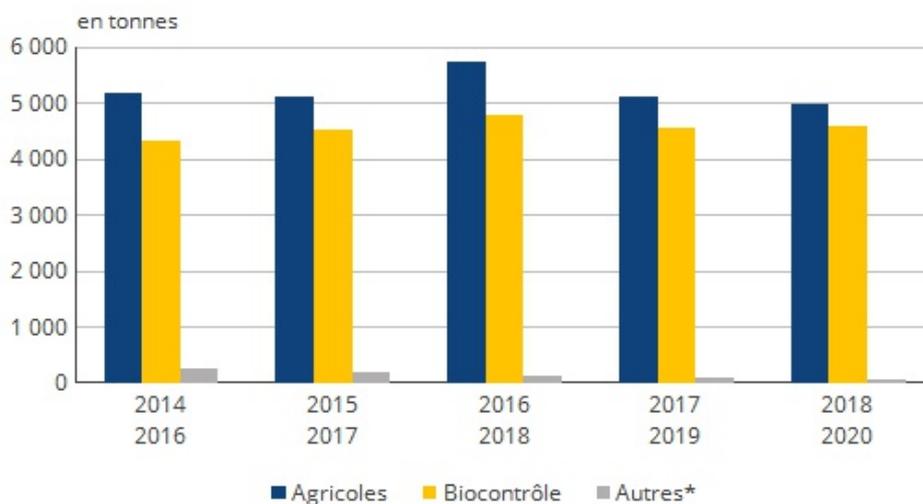
## Produits phytosanitaires

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Lancé en 2008 et révisé à deux reprises, le plan Écophyto vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Le plan Écophyto II+ de 2018 renforce les plans précédents ; il fixe un objectif de réduction des usages de produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2025.

### ► À retenir

- Les achats de produits phytosanitaires diminuent légèrement sur la période 2017-2019 (en moyenne triennale) ► [figure 5](#)
- Sur le long terme, les achats de produits en biocontrôle tendent à augmenter légèrement en Occitanie ► [figure 6](#)

#### ► 5. Quantité de substances actives achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie

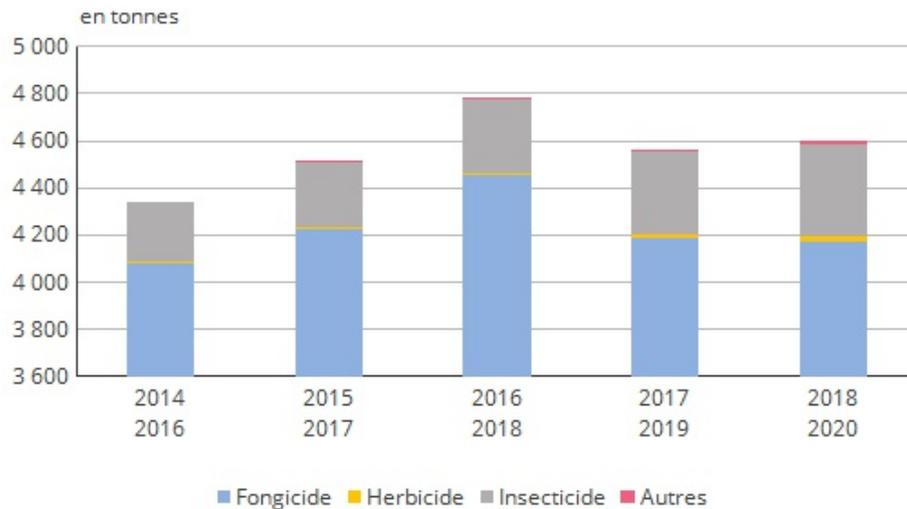


\* Produits de traitement des semences et autres produits à usage non professionnel (espaces verts et jardins...).

**Note :** l'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

**Source :** extraction (BNV-D) Ineris novembre 2021 base code postal acheteurs, traitement Sriset Occitanie.

## ► 6. Quantité de substances actives en biocontrôle achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie



**Note :** l'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

**Source :** extraction (BNV-D) Ineris novembre 2021 base code postal acheteurs, traitement Sriset Occitanie.

### ► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **produits phytosanitaires** (ou phytopharmaceutiques) sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. Les données sur les ventes de produits phytosanitaires sont segmentées selon l'utilisation des produits :

- les produits professionnels agricoles se retrouvent dans trois segments : biocontrôle, agricole et traitements des semences ;
- les produits non professionnels sont classés dans le segment jardins et espaces verts sachant que celui-ci va progressivement disparaître puisqu'ils sont progressivement tous interdits pour cet usage.

Le **biocontrôle** est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle comprennent :

- les macro-organismes, essentiellement des invertébrés, notamment des acariens, insectes et nématodes (vers ronds), utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques (tels que les phéromones et les kairomones), ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Les données sur les achats de produits phytosanitaires sont issues des déclarations des distributeurs agréés. Elles ne reflètent donc ni la quantité appliquée, ni la période d'application des traitements, la date et le lieu réels de leur usage n'étant pas connus.

### ► Pour en savoir plus

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/DONNEES>.
- Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : <https://www.agencebio.org/>.
- « [Indicateurs territoriaux du développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).